

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 8 novembre 2021 portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Nantes

NOR : EAEA2133446A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment ses articles 42 et 46 ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes ;

Vu l'arrêté du 18 février 2019 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implanté à Nantes et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu le courriel de la CFDT-MAE du 9 septembre 2021 ;

Vu le courriel de la CGT-MAE du 16 septembre 2021 ;

Vu le courriel de la CFTC-FAE-MAE du 28 septembre 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Nantes, ainsi que l'indication de leur lieu habituel de travail figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 27 mai 2021 portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Nantes est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 8 novembre 2021

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation :

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS

Annexe

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Représentantes titulaires

- Mme Carole BARBIER,
(permanente syndicale, Nantes)
- Mme Emmanuelle MERLET,
(FAE/SAEJ/SCEC/EXP, Nantes)

Représentants suppléants

- M. Rémy CORBEAU,
(FAE/SAEJ/SCEC/EXP/E1, Nantes)
- M. Philippe TOULOUT,
(DNUM/PSI/AIG (MAL), Nantes)

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Représentant titulaire

- M. Marc PENARD-FRANC,
(permanent syndical, Nantes)

Représentant suppléant

- M. Ludovic BORG-OLIVIER,
(permanent syndical, Nantes)

Au titre du syndicat CGT-MAE

Représentant titulaire

- M. Alexis GEVREY,
(permanent syndical, Nantes)

Représentant suppléant

- M. Christophe ARNOULT,
(DNUM/IDA/EPI (MAL), Nantes)
(permanent syndical, Nantes)

Au titre du syndicat CFTC-FAE-MAE

Représentante titulaire

- Mme Véronique BARBEREAU, (permanente
syndicale, Nantes)

Représentant suppléant

- M. Frédéric BARAT, (DGA/DAF, Nantes)

Au titre du syndicat Solidaires Affaires Etrangères

Représentante titulaire

- Mme Florence PIERRES,
(DNUM/IDA/DET (MB) Nantes)

Représentante suppléante

- Mme Florence TREILHAUD,
(FAE/SAEJ/SCEC/ETA/BTM), Nantes)